

POUVOIR

Désignation du titulaire des titres

NOM et Prénom ou dénomination :

Nom, Prénom et qualité du représentant (pour une personne morale) :

Demeurant :

Propriétaire (1) / Usufruitier (1) / Nu-propiétaire (1)

de actions de la société LINGONE, société par actions simplifiée au capital de 989 660 euros, dont le siège social est situé Lieudit Lavau - 52190 RIVIERE LES FOSSES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CHAUMONT sous le numéro 879 207 017, ainsi que l'atteste l'inscription de ces actions à un compte ouvert dans les registres de la Société.

Le titulaire des titres soussigné, donne par les présentes pouvoir à M....., Associé, ou à défaut de désignation d'un mandataire au Président pour me représenter aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire des associés convoquées le **28 MAI 2025** à dix-sept heures (AGO) et à dix-huit heures (AGE), au siège social, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

ORDRE DU JOUR ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 DECEMBRE 2024 et quitus aux Dirigeants,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Prise d'acte du décès de Monsieur Dominique COLLIER en qualité de membre du Comité de Pilotage,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Lecture du rapport du Président,
- Modification des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

En conséquence, assister à ces assemblées, émarger les feuilles de présence, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et autres pièces, et généralement, faire le nécessaire.

Dans le cas où une ou deux de ces assemblées générales ne pourraient délibérer à la majorité requise pour la validité des décisions, le présent pouvoir conservera ses effets pour la ou les assemblées générales réunies ultérieurement sur deuxième convocation avec le même ordre du jour.

Fait à
Le

(Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir")